

# 5 G : ils demandent un moratoire

Inquiets des risques du réseau 5 G sur la santé, trois collectifs angevins ont demandé aux candidats aux élections municipales de se positionner sur un moratoire.

Il y a eu la 2G, la 3G, la 4G. La 5G est annoncée à partir de juillet en France avec ses énormes potentialités de démultiplication numérique. Un progrès ? Pas vraiment pour trois collectifs très préoccupés des nuisances des ondes électromagnétiques : le Collectif Anjou Ondes Santé, Vigilance citoyenne 49 et Non au Linky angevin.

« La 5G ne supporte pas d'obstacles », explique Jean-Marie Doublet, ancien technicien électronique. « Pour avoir une bonne couverture, il faut en moyenne un relais tous les 100 mètres. De plus, les fréquences seront de plus en plus élevées : au départ 3,5 gigahertz (GHz), puis 30 puis 300 MHz. Les longueurs d'onde seront plus courtes, donc plus agressives ».

## Une plainte déposée contre l'autorisation d'une antenne-relais

Norbert Teisseire, médecin rhumatologue, prolonge le propos. « La peau agit comme un récepteur, note-t-il. Mais aussi les organes en surface comme l'œil, la thyroïde. On sait déjà que de fortes doses électromagnétiques peuvent provoquer des mutations d'ADN. C'est un sujet qui est mal étudié par le corps médical ».

Dans leur argumentaire aussi, la consommation énergétique qui se surajoutera à celles de tous les outils numériques actuels. « Sait-on qu'on envoie 10 milliards de mails par heure, reprend Jean-Marie Doublet, ce qui correspond à la production de 15 centrales nucléaires ? »

Ils viennent d'interpeller dans un courrier les six listes angevines engagées dans les municipales. « Dans son rapport intermédiaire sur la 5G publié le 26 janvier, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) met en évidence un manque de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels



Les membres des collectifs devant l'immeuble sur lequel l'installation d'une antenne-relais a été contestée en justice.

liés à l'exposition aux fréquences », écrivent-ils avant de demander un moratoire sur le déploiement ainsi que des réunions d'information. A ce jour, deux des six listes ont réagi au courrier : Angers écologique et solidaire et Angers pour vous. La première approuve largement le projet de moratoire et le désir

d'informer. Pour la liste Béchu, Jean-Marc Verchère, qui a reçu des représentants des collectifs, est très prudent. « Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous ne sommes pas proactifs sur la 5G, indique-t-il. Je ne suis pas très chaud pour qu'on monte au créneau face aux électrosensibles et aux collectifs tant qu'on n'a pas des

assurances de la part de l'ANSES ». Le même précise que pour l'émergence de la Ville intelligente, « la municipalité compte avant tout faire appel à la fibre ». Comme pour montrer leur détermination, les collectifs viennent d'attaquer la Ville devant le tribunal administratif. Ils contestent l'autorisa-

tion de l'installation d'une antenne sur un immeuble de la Roseraie, arguant que les habitants n'ont pas été informés dans les règles. « Officiellement, elle est censée servir à la 4G », note Yves Marsat pour les trois collectifs. « Mais on pense que l'opérateur pense déjà à la 5G ».

Vincent BOUCAULT

## Il faudra changer de smartphone

Potentiellement, les innovations permises par l'irrigation de la 5G sont incommensurables. Comparé à la 4G, le débit sera multiplié par vingt environ. Ainsi, il sera possible de télécharger un film quasi instantanément. D'autres usages sont appelés à se développer : réalité virtuelle, véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés, villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique...), pilotage à distance des outils industriels, télémédecine. La multiplication attendue des objets connectés participe de ce déploiement. Cette accélération est-elle nécessaire, voire souhaitable ? Sauf inversion improbable du processus, le consommateur n'aura d'autre choix que changer d'outil : les smartphones actuels sont incompatibles avec la 5G et l'entretien du réseau 4G ne sera plus prioritaire.

que...), pilotage à distance des outils industriels, télémédecine. La multiplication attendue des objets connectés participe de ce déploiement. Cette accélération est-elle nécessaire, voire souhaitable ? Sauf inversion improbable du processus, le consommateur n'aura d'autre choix que changer d'outil : les smartphones actuels sont incompatibles avec la 5G et l'entretien du réseau 4G ne sera plus prioritaire.

## Risques pour la santé : certitudes et doutes

Sur le site de la Fédération française des télécommunications (FFT), à laquelle sont adhérents trois des quatre grands opérateurs français (SFR, Bouygues, Orange ; manque Free) on peut lire un argumentaire rassurant. « Les agences sanitaires internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé, et nationales s'accordent toutes pour affirmer l'innocuité des radiofréquences de la téléphonie en dessous des seuils autorisés », affirme ce texte en préambule. Il précise que « les signaux émis par la 5G seront très semblables à ceux émis par l'actuelle 4G » et que « les avis des diverses autorités sanitaires des pays européens sont concordants pour affirmer que la 5G en dessous des seuils en vigueur n'est pas nocive pour la santé ».

Cet avis ne fait pas l'unanimité. Ainsi, dès 2011, le Centre international de recherche sur le cancer estimait que les champs électromagnétiques de radiofréquences sont « possiblement cancérigènes » pour l'homme. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a rendu récemment



Le débat sur la nuisance potentielle des ondes électromagnétiques dues au portable, déjà ancien, pourrait rebondir avec la 5G.

Photo: ARCHIVES AFP

un rapport préliminaire qui relève « un manque de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés à l'exposition aux fréquences autour de 3,5 GHz », soit un niveau utilisé par la 5G. Les résultats des travaux d'expertise de l'ANSES

seront disponibles au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Or, les fréquences devraient être attribuées aux opérateurs avant la fin juin 2020, pour utilisation à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

V.B.

## A SAVOIR

### Deux débats lundi et mardi

Les trois collectifs organisent deux débats prochainement. Le premier aura lieu lundi 9 mars aux 400 coups après la diffusion à 20 heures du film documentaire « Ondes, science et manigances ». Il sera animé par le Dr Annie Sascio, épidémiologiste, qui a longtemps travaillé au Centre international de recherche sur le cancer, émanation de

l'OMS. Elle est cosignataire d'un appel international pour un moratoire sur la 5G. La même interviendra le lendemain à 20 heures à la Bourse du travail en compagnie de Daniel Volland, du Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques non ionisants (Criirem).